



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/56  
11 novembre 2019

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-quatrième réunion  
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PROPOSITION DE PROJET : MACÉDOINE DU NORD**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, neuvième tranche)

ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**  
**Macédoine du Nord**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	60 <sup>e</sup>	35% d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2018	0,26 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,14				0,14

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :		1,8	Point de départ des réductions globales durables :
			3,35
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		2,18	Restante :
			1,17

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,14	0,14	0,14	0,42
	Financement (\$ US)	80 625	80 625	80 625	241 875

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	n/a	1,80	1,80	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	1,17	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			n/a	n/a	n/a	1,80	1,80	1,62	1,53	1,44	1,35	1,26	1,17	n/a
Financement convenu (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 166 955
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	87 522
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	82 000	0	82 000	101 000*	0	0	0
		Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	6 150	0	6 150	7 575*	0	0	0
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet										75 000**		75 000
		Coûts d'appui										5 625		5 625

\*Les chiffres ont été mis à jour pour refléter le montant de 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$US, restitué en raison du retrait de Sileks du projet (décision 83/26)

\*\*La neuvième tranche aurait dû être soumise en 2018

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	
--	--

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Macédoine du Nord, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la neuvième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 75 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 625 \$US<sup>1</sup>. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la huitième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2018 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019- 2020. Le renforcement des institutions est une composante de la phase I du PGEH.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Macédoine du Nord a déclaré une consommation de 0,26 tonnes PAO de HCFC en 2018, qui est inférieure de 85,56 pour cent à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2014-2018 est présentée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Macédoine du Nord (Données en vertu de l'article 7 pour la période 2014-2018)**

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	10,44	3,36	4,92	0,00	4,76	32,78
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,10*
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	0,57	0,18	0,27	0,00	0,26	1,80
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,55*

\*Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Les activités pour le secteur de l'entretien, mises en œuvre dans le cadre du PGEH et incluant des règlements visant à minimiser les émissions de frigorigènes durant l'entretien, la formation des techniciens, la récupération et le recyclage des frigorigènes, ont conduit à une diminution des importations de HCFC. La réduction annuelle de 5 pour cent des quotas d'importation, combinée à la taxe environnementale (1€/kg) sur les importations de HCFC, a continué de soutenir cette réduction. En outre, l'introduction d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HFC/mélanges de HFC et de frigorigènes naturels a également contribué à la baisse de la demande de HCFC dans le pays.

4. Sur les 184,31 tonnes métriques (tm) de frigorigènes importés dans le pays en 2018, les HCFC représentaient 2,58 pour cent (4,76 tm) tandis que le reste était constitué de HFC/mélanges de HFC. Des importations de HFC-23 ont été déclarées (0,5 tm) cette même année, pour utilisation comme agent de transformation dans la production d'oxygène et d'azote dans une installation de production.

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

5. Le gouvernement de la Macédoine du Nord a communiqué des données pour le secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Toutefois, il a été constaté que l'utilisation réelle dans le pays par le secteur de l'entretien en 2018 s'élevait seulement à 0,14 tonnes PAO (2,54 tm) et le volume restant était destiné au stockage. Le rapport du programme de pays a été amendé pour refléter l'utilisation réelle dans le pays.

<sup>1</sup> Selon la lettre du ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire de la Macédoine du Nord, envoyée à l'ONUDI, en date du 20 septembre 2019.

### *Rapport de vérification*

6. La vérification a conclu que le gouvernement de la Macédoine du Nord met en oeuvre un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation annuelle de HCFC-22 en 2018 s'élevait à 0,26 tonnes PAO. Une seule entreprise, qui avait obtenu un permis d'importation pour le HCFC-22 en 2017, a importé ces substances en 2018 (soit 4,76 tm) ce qui représentait la consommation de 2018.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la huitième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

7. En 2019, l'amendement apporté à la loi sur l'Environnement afin d'inclure des dispositions spécifiques sur les types et catégories de permis pour la gestion des frigorigènes et/ou des produits contenant des frigorigènes, les procédures de récupération et de recyclage, l'installation et l'entretien des équipements, a été mis en oeuvre. Un nouvel amendement à cette loi visant le renforcement du système d'accréditation et des tests pratiques pour les techniciens, a été rédigé et devrait être approuvé en 2020. Cet amendement introduirait un volet pratique sur le terrain dans le test d'accréditation, conformément aux exigences des centres de formation internationaux et de l'Union européenne. Des rencontres et des consultations ont été organisées afin d'explorer les moyens de transposer la réglementation actuelle de l'Union européenne sur les gaz à effet de serre fluorés dans des règlements nationaux. L'importation de substances de l'Annexe F (HFC) est réglementée dans le cadre du système de permis du pays.

#### *Secteur de la fabrication*

8. Les trois entreprises de mousse de polyuréthane bénéficiaires (Frigoteknika, Koper-Negotino, Zlatna Raka) ont terminé leur reconversion, entraînant l'élimination de 1,73 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés. Depuis 2013, les importations déclarées de HCFC-141b sont nulles. À la 83<sup>e</sup> réunion, l'entreprise de mousse Sileks avait décidé de se retirer de la phase I du PGEH et un montant de 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$US pour l'ONUDI, associé à la reconversion de cette entreprise a été restitué au Fonds multilatéral, conformément à la décision 83/26.

#### *Secteur de l'entretien dans la réfrigération*

9. Le gouvernement a accordé une grande priorité aux activités de contrôle, d'enregistrement et d'étiquetage des équipements contenant une charge de frigorigène élevée (à savoir 3kg ou plus) et la direction de l'Environnement a été activement mobilisée pour des activités d'inspection et de vérification des fuites. Les autres activités mises en oeuvre incluaient la formation de 22 représentants des trois principales parties prenantes (c.-à-d. les propriétaires d'équipements, les techniciens d'entretien et les inspecteurs environnementaux) pour présenter tous les aspects de la procédure de vérification/inspection/enregistrement des équipements de climatisation individuels et améliorer la communication, la coopération et la coordination entre eux, et un atelier de formation pour 15 techniciens d'entretien sur les pratiques exemplaires (portant ainsi à 537 le nombre total des techniciens formés dans le pays).

10. Le suivi du programme de récupération et de recyclage a continué et le ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire a préparé des rapports annuels sur les quantités de frigorigènes récupérés et recyclés. Sur un total de 31,65 tm de frigorigènes récupérés, recyclés et réutilisés, la part du HCFC-22 était seulement de 16,34 pour cent et le reste était associé à des HFC/mélanges de HFC, le plus important étant le R-410A (33,60 pour cent). Un volume très faible (0,14 pour cent) était attribuable au CFC-12. La déclaration des quantités de frigorigènes récupérés et recyclés a été facilitée par un service d'assistance qui a garanti une mise en oeuvre plus efficace du programme de récupération et de recyclage.

*Activités mises en œuvre à travers le renforcement des institutions*

11. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) est impliquée dans la délivrance des permis d'importation/exportation des SAO, des frigorigènes de remplacement des SAO et des équipements contenant des frigorigènes; elle coordonne les travaux visant l'harmonisation de la législation nationale avec les règlements de l'Union européenne. L'UNO a aussi mis en place un programme de sensibilisation du public; offert de la formation pour les techniciens d'entretien, les inspecteurs environnementaux et les propriétaires d'équipements; élaboré de la formation et autre matériel d'information; et participé à des ateliers régionaux et internationaux. Elle est aussi responsable de la communication du rapport sur le programme de pays et des données exigées en vertu de l'article 7 aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone, respectivement.

Niveau de décaissement des fonds

12. En date d'octobre 2019, sur le montant de 911 955 \$US approuvé jusqu'à présent, 818 995 \$US ont été décaissés, tel qu'indiqué au tableau 2. Le solde de 92 960 \$US sera décaissé en 2020.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Macédoine du Nord (\$US)**

Agence	Première-septième tranche		Huitième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	810 955	789 942	101 000*	29 053	911 955	818 995
<b>Taux de décaissement (%)</b>	97,40		28,77		89,80	

\*\*Les chiffres ont été mis à jour pour refléter le montant de 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$US, restitué en raison du retrait de Sileks du projet (décision 83/26)

Plan de mise en œuvre pour la neuvième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier et décembre 2020 :
- (a) Élaboration d'une législation afin de permettre la concordance de l'application des dispositions du Protocole de Montréal avec les règlements de l'Union européenne sur les gaz F pour appuyer l'élimination complète des SAO (10 000 \$US);
  - (b) Poursuite de la surveillance et du contrôle des importations/exportations de SAO et des équipements contenant des SAO, à travers le système de permis; (5 000 \$US);
  - (c) Formation de 30 agents de l'administration douanière sur les contrôles aux postes frontière et mise à jour du manuel sur les pratiques exemplaires pour le contrôle des frigorigènes aux postes frontière (10 000 \$US);
  - (d) Visite dans 20 entreprises avec des équipements de climatisation individuels pour le suivi, l'étiquetage et l'enregistrement du fonctionnement des équipements, incluant la vérification de fuites (15 000 \$US);
  - (e) Suivi du programme de récupération et de recyclage (10 000 \$US); et
  - (f) Activités liées au renforcement des institutions : rapport sur le programme de pays et communication des données exigées en vertu de l'article 7, suivi de la mise en œuvre du PGEH, activités de sensibilisation (25 000 \$US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la huitième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

14. Le gouvernement de la Macédoine du Nord a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2019 à 1,17 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et à la consommation autorisée par l'Accord avec le Comité exécutif. L'ONUDI a précisé que le quota annuel émis pour le pays est strictement relié à la législation nationale sur l'importation/exportation de HCFC (ordonnance limitant les importations de HCFC) et qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme juridique dans le pays pour ajuster ces quotas et les rapprocher des importations réelles enregistrées pour les cinq dernières années qui sont bien inférieures aux quotas annuels. Il a été réitéré que le gouvernement de la Macédoine du Nord s'engage à assurer le respect de l'Accord en dépit de cette limitation.

##### *Secteur de la fabrication et pérennité de l'élimination des HCFC*

15. Avec la restitution des fonds provenant de l'entreprise de mousse PU (Sileks) à la 83<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a pris note avec satisfaction que le gouvernement de la Macédoine du Nord était parvenu à l'élimination complète dans les entreprises du secteur des mousses utilisant des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète et qu'il avait éliminé l'utilisation de 15,7 tm (1,73 tonnes PAO) de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés. Quant à la pérennité de l'élimination des HCFC, l'ONUDI a indiqué qu'il n'y avait eu aucune importation de HCFC-141b depuis 2013 et le gouvernement de la Macédoine du Nord officialisera l'interdiction des importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols pré-mélangés en 2020. L'ONUDI a ajouté que le gouvernement fera rapport sur les progrès de l'ordonnance d'interdiction dans le cadre de son rapport périodique qui sera présenté à l'appui de la demande pour la prochaine tranche en 2020. Des visites aléatoires chez des importateurs afin d'évaluer le respect de la réglementation sur les SAO sont effectuées régulièrement par des inspecteurs environnementaux. Les entreprises reconverties font aussi l'objet d'un suivi et de visites après leur reconversion. Aucune irrégularité n'a été constatée jusqu'à présent.

##### Conclusion

16. La Macédoine du Nord continue de respecter le Protocole de Montréal et les cibles de consommation de HCFC fixées dans son Accord avec le Comité exécutif; en 2018 la consommation de tous les HCFC était de 80 pour cent inférieure à la consommation maximale autorisée par l'Accord et la consommation déclarée de HCFC-141b était nulle depuis 2013. Le système de permis et de quotas est fonctionnel. Le programme de récupération et de recyclage fonctionne aussi avec succès et a confirmé que tous les matériaux recyclés ont été réutilisés dans le marché, ce qui devrait se poursuivre à l'avenir. La reconversion des trois usines de mousse a entraîné l'élimination de 15,7 tm (1,73 tonnes PAO) de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés et tandis qu'aucune importation de ces substances n'a été enregistrée, le gouvernement officialisera l'interdiction de ces importations à l'avenir. Le niveau de décaissement de la huitième tranche est de 28,77 pour cent et le taux de décaissement total a atteint 89,80 pour cent. Les activités mises en œuvre jusqu'à présent et celles planifiées dans le cadre de la huitième tranche continueront de soutenir le pays dans le respect de ses obligations de conformité au Protocole.

**RECOMMANDATION**

17. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la neuvième tranche de la phase I du PGEH pour la Macédoine du Nord et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2019-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, neuvième tranche)	75 000	5 625	ONUDI